Attention

NOTE IMPORTANTE (Vallée de Tarascon-Sinsat) : par Jéronimo

L'ancien arrêté préfectoral biotope sur les falaises du Quié à Sinsat datant de 1989 a été abrogé en 2012 (Gypaètes) puis réactualisé en 2014, où depuis le 18 JUillet 2014 l'ensemble de la falaise du Quié de Sinsat (et d'autres dans le secteur comme le "Roc de Sédour" près de Tarascon sur Ariège) est totalement interdite au BASE jump et à la Wingsuit (limite de survol portée à 500m). Le risque est majeur, car **Si vous êtes pris c'est une forte amende + tribunal correctionnel**. A bons entendeurs. C'est triste, voire discriminatoire pour cette activité non impactante sur le milieu naturel ni la faune alors que paradoxalement la chasse y est elle autorisée comme toujours dans les Biotopes (étrange?)... Amis des Lobbys CQFD... mais c'est ainsi... On a perdu de très beaux spots. Merci la LPO, l'ami des chasseurs...? On ne pourra donc plus accuser les BASE jumpeurs et wingsuiteurs de nuire à la tranquillité et à la reproduction des Gypaètes, il faudra trouver d'autres responsables. Nous aussi on aime la nature et les Gypaètes, et nous les respectons.

Sinsat Quié (Biotope) :
http://www.ariege.gouv.fr/content/download/7342/46667/file/APPB+annexesQUIE2014(mention%20sign%C3%A9).pdf

Roc de Sédour (Biotope) : http://www.ariege.gouv.fr/content/download/13735/89282/file/APPB_Roc_Sedour_2017.pdf

- Exit "Bucheronade" (secteur Toit) "French Kiss" (secteur Pelle) La Poire" et exit "El Condor"(secteur Poire) > Totalement Interdit depuis l'arrêté biotope modifié du 18 Juillet 2014

Pages dans la catégorie « Ariège »

Cette catégorie comprend 17 pages, dont les 17 ci-dessous.

B

- Bucheronade

C

- Calamès
- Château de Montségur
- Contre la Montre

D

- Dent d'Orlu

F

- Frapper à la tête
- French Kiss

G

- Glissurba
- Grotte du Mas d'Azil

L

- L'as est défait
- La maison n'accepte pas l'échec
- La Poire
- Le seigneur dose à Niaux

M

- Moulis

- Myriam

S

- Soula Brisette

V

- Vicdessos